



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2025-07
TAXATION 2026

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2025-07 – Taxation 2026* a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, à 19 h 30.

Ce règlement a pour effet de fixer le taux des taxes municipales ainsi que les compensations et la tarification de certains services.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 13^e jour de janvier 2026.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière